



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP/MED WG.493/4



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

26 mai 2021  
Original : Anglais

19<sup>e</sup> Réunion de la CMDD

Vidéoconférence, 7-9 juin 2021

**Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD)**

**Renforcer le tableau de bord méditerranéen de la durabilité**

**Note du Secrétariat**

Le présent document de travail présente les activités entreprises, leurs résultats et les perspectives pour la mise à jour et le renforcement du tableau de bord méditerranéen de la durabilité et de l'Observatoire régional de l'environnement et du développement, pour examen et discussion dans le cadre de la 19<sup>e</sup> Réunion de la CMDD.



## Renforcer le tableau de bord méditerranéen de la durabilité

### Contexte

1. Lors de la 21<sup>e</sup> Réunion des Parties Contractantes (COP 21) (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), les Parties contractantes « Se sont félicitées du travail en prenant note de la mise à jour de la Liste des indicateurs du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité pour le suivi de la mise en œuvre de la SMDD (...) et ont demandé au Secrétariat de renseigner les indicateurs en utilisant les sources d'information et de données existantes, en donnant la priorité à celles concernant les questions relatives aux milieux marin et côtier ; ont reconnu le caractère évolutif de la Liste des indicateurs du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et la nécessité de l'examiner en permanence sous la direction du Comité de pilotage de la SMDD, et avec le soutien technique du Centre d'activités régionales Plan Bleu, alors que progressent les travaux internationaux sur les indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD) ; et ont demandé au Secrétariat d'intégrer la Liste des Indicateurs sur la Consommation et la Production Durables (CPD), salués et pris en compte par les Parties contractantes dans le cadre de leur Décision IG.23/4 adoptée lors de leur 20<sup>e</sup> Réunion (COP 20) (Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017), dans le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité ;

2. Plusieurs activités du programme de travail et du budget du PNUE/PAM pour 2020-2021 (Décision IG.24/14) ont contribué à renforcer le tableau de bord méditerranéen de la durabilité au cours de cet exercice biennal :

- Activité 1.4.1.2 : Soutenir la préparation du QSR 2023 en capitalisant sur les résultats du RED 2019, du tableau de bord de la SMDD et du rapport d'évaluation MedECC ;
- Activité 1.4.2.1 : Améliorer les travaux sur les indicateurs du tableau de bord méditerranéen de la durabilité conformément à la Décision IG.23/3 ;
- Activité 1.4.2.2 : Echange des meilleures pratiques en matière de données et d'indicateurs entre les observatoires nationaux et les réseaux d'observation (en synergie avec le tableau de bord de la SMDD, les indicateurs IMAP, SEIS) et actualisation de l'observatoire régional.

### **I. Que nous apprend le tableau de bord méditerranéen de la durabilité sur la mise en œuvre de la SMDD et des Objectifs de développement durable (ODD) dans la région ?**

3. Le suivi de la mise en œuvre de la SMDD et la mise à jour régulière du tableau de bord méditerranéen de la durabilité apportent des informations sur l'état de l'environnement au niveau régional. Depuis 2015, le tableau de bord de la SMDD a été mis à jour à trois reprises (en 2017, en 2019 et en 2021). Le projet de compendium de 28 fiches d'information des indicateurs pour 2021 est présenté dans le document UNEP/MED WG.493/Inf.3.

4. Le bassin méditerranéen, qui constitue l'un des 36 « points chauds » de biodiversité de la planète, présente un taux d'endémisme exceptionnel : 37 % des 7 300 espèces de plantes, de vertébrés et d'invertébrés figurant sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sont présentes uniquement en Méditerranée. À l'heure actuelle, cette biodiversité subit différentes pressions, comme la concentration des populations dans les villes côtières et sur la côte, un niveau de réchauffement climatique supérieur de 20 % à la moyenne mondiale, etc., et des pressions environnementales considérables (pollution, surconsommation de ressources naturelles, changements

d'affectation des terres), qui compromettent le développement économique, la santé et le bien-être des communautés méditerranéennes.

5. En guise de synthèse du document UNEP/MED WG.493/Inf.3, le tableau ci-après indique un message clé pour chaque indicateur de la SMDD, au moyen du code couleur suivant :

	En bonne voie vers un développement durable	
	Nécessité d'une attention particulière	
	Stable	
Indicateurs de la SMDD	Messages clés – Progression vers un développement durable	État
1. Empreinte écologique	En 2017 (dernières données actualisées), tous les pays méditerranéens présentaient un déficit écologique, ce qui signifie que le capital environnemental de la région est dépensé plus vite qu'il ne se renouvelle.	
2. Indice de développement humain (IDH)	Depuis 1990, l'IDH a constamment progressé dans la plupart des pays méditerranéens. Avec un IDH moyen de 0,794 en 2018, la région méditerranéenne se situait au-dessus de la valeur mondiale établie à 0,731.	
3. Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant (indicateur ODD 8.1.1)	En 2018 (dernières données actualisées), les pays méditerranéens de l'Union européenne totalisent 75 % du PIB de la Méditerranée. En 2018, le revenu annuel moyen par habitant dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (11 000 USD) est plus de trois fois inférieur au revenu moyen dans les pays méditerranéens de l'Union européenne (38 000 USD).	
4. Taux d'alphabétisme des jeunes	En Méditerranée, le taux moyen d'alphabétisme des jeunes adultes est de 98 %, ce qui est supérieur à la moyenne mondiale (92 %). Depuis 1990, le taux d'alphabétisme des jeunes adultes connaît une nette augmentation dans tous les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et est satisfaisant dans la plupart des pays du nord de la Méditerranée.	
5. Ratio filles/garçons d'inscription dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	Le niveau d'instruction des filles s'est amélioré : l'indice de parité pour le taux brut de scolarisation combiné est supérieur à 0,98 dans 14 pays méditerranéens.	
6. Nombre de ratifications et niveau de mise en œuvre déclarés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Il existe des disparités entre les pays en ce qui concerne la ratification des Protocoles. Le Maroc et la République arabe syrienne sont les deux parties contractantes qui ont au moins ratifié la Convention de Barcelone et tous ses protocoles.	
7. Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface des eaux du territoire (indicateur ODD 14.5.1)	L'année 2018 a été marquée par une forte avancée vers la réalisation de l'objectif 11 d'Aichi et de l'ODD 14 grâce à la déclaration du couloir espagnol des cétacés en tant qu'aire marine protégée. Au niveau de la région, il existe 1 126 aires marines protégées déclarées, parmi lesquelles 257 ont un statut de désignation nationale (MAPAMED 2021).	

8. Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable (indicateur ODD 14.4.1)	En 2008, le pourcentage de stocks en surexploitation était d'environ 65 %. Après avoir atteint environ 88 % entre 2012 et 2014, il était proche de 75 % en 2018. Par ailleurs, une augmentation des niveaux de biomasse est observée dans six des 18 stocks et la biomasse relative est à présent élevée dans 46 % des stocks évalués. Un revirement s'opère enfin en ce qui concerne la surexploitation des stocks de poissons dans les pêcheries de la région.	
9. Nombre d'aires protégées s'inscrivant dans l'initiative de la Liste verte	L'élaboration de la Liste verte de l'UICN vise à fournir un cadre rigoureux pour la gestion des aires protégées. En 2019, sept aires protégées d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie) ont été proposées pour intégrer la Liste verte des aires protégées.	
10. Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes (indicateur ODD 15.a.1)	Les pays méditerranéens ne disposent pas d'un financement viable et régulier pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes. En 2018, le montant total de l'aide publique au développement pour la biodiversité reçue dans la région méditerranéenne (neuf pays) avoisinait les 350 millions d'USD constants de 2018, ce qui représentait 1,1 USD par habitant.	
11. Indice global de sécurité alimentaire	L'insuffisance des mesures d'adaptation et d'atténuation pour faire face aux catastrophes naturelles et la forte dépendance vis-à-vis des importations alimentaires constituent encore des problèmes importants pour la région. L'accès physique aux denrées alimentaires dépend de leur disponibilité ainsi que de leur accessibilité financière. Toutefois, l'accès physique ne suffit pas à garantir la sécurité alimentaire, qui dépend également de la qualité de l'alimentation des personnes.	
12. Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles (indicateur ODD 6.4.2)	Le stress hydrique est en constante augmentation dans la plupart des pays méditerranéens et les niveaux de stress hydrique sont disparates : de moins de 10 % dans les Balkans à 100 % et plus dans les pays du sud de la Méditerranée. En Libye, le stress hydrique est supérieur à 800 % (huit fois les ressources disponibles).	
13. Demande en eau, totale et par secteur, par rapport au PIB	Globalement, l'évolution de la demande en eau est alarmante en Méditerranée en raison de la rareté de cette ressource. Une meilleure gestion de la demande en eau, notamment pour l'agriculture, est l'une des mesures prioritaires recommandées par la SMDD. Cela suppose de stabiliser la demande en eau : diminution au nord et augmentation contrôlée au sud et à l'est. Les changements climatiques vont avoir de plus en plus de répercussions diverses sur les prélèvements d'eau en Méditerranée. Il sera plus difficile de gérer durablement les ressources en eau, déjà soumises à de fortes pressions dans la région.	
14. Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (indicateur ODD 6.1.1)	En 2017, la proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité était supérieure à 90 % dans 16 pays méditerranéens. Toutefois, on ne dispose d'estimations que pour ces 16 pays et il n'existe pas de données pour la plupart des pays du sud de la Méditerranée. Dans	

	les pays pour lesquels des données sont disponibles, le nombre d'habitants n'ayant pas accès à des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité est passé de 37 millions en 2000 à 21,9 millions en 2017.	
15. Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité (indicateur ODD 6.2.1)	En 2017, il existe encore de grandes disparités. Dans six pays, au moins 90 % des habitants utilisent des services d'assainissement gérés en toute sécurité, tandis que dans six autres, ce pourcentage est inférieur à 50 %. Selon les estimations disponibles pour 20 pays de la région méditerranéenne, la population ne disposant pas de services d'assainissement gérés en toute sécurité est passée de 139 millions en 2000 à 156 millions en 2017 (proportionnellement, le pourcentage est passé de 33 % à 31 %).	
16. Proportion des produits agricoles de qualité et part des terres agricoles utilisées par l'agriculture biologique	La surface consacrée à l'agriculture biologique connaît un essor sans précédent (elle a plus que quadruplé depuis 2000 dans une majorité de pays), mais ne couvre encore que 3 % des terres agricoles en 2018. L'Italie, la Slovénie et l'Espagne occupent les premières places dans la région méditerranéenne au regard de leur part de l'agriculture biologique et se classent respectivement aux 8 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> rangs au niveau mondial du point de vue de la proportion de terres agricoles utilisées pour l'agriculture biologique. La France, l'Espagne et la Turquie font partie des dix premiers pays au monde où l'augmentation des terres consacrées à l'agriculture biologique a été la plus forte en 2018.	
17. Indice de la Liste rouge (indicateur ODD 15.5.1)	Sur 34 points chauds de biodiversité dans le monde, la région méditerranéenne est le deuxième plus vaste. Dans les pays méditerranéens, la valeur de l'indice de la Liste rouge est supérieure à la valeur mondiale de 0,732, hormis en Israël (0,722). L'indice de la Liste rouge est supérieur à 0,9 dans dix pays méditerranéens. Entre 2010 et 2020, l'indice de la Liste rouge diminue principalement dans les quatre pays suivants : l'Albanie, l'Égypte, la France et le Monténégro.	
18. Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (indicateur ODD 11.1.1)	Dans la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles, la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis est en baisse. Les programmes nationaux de logement social ont permis de réduire la part de la population n'ayant pas accès à un logement adéquat et vivant dans des quartiers dépourvus de services essentiels : par exemple, entre 2000 et 2018 en Égypte, cette part est passée de 28,1 % à 5,2 % (14,2 millions de personnes concernées). En 2018, en Turquie, environ 6,9 millions de personnes (soit 8,6 % de la population) vivent dans des quartiers de taudis, contre 12 millions (17,9 %) en 2000. En revanche, la situation s'aggrave au Liban, dans l'État de Palestine et en République arabe syrienne, où les taux de population vivant dans des logements inadéquats sont en augmentation.	
19. Situation des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO	Dans le monde, 53 sites sont en péril et 28 % (15) d'entre eux se situent dans des pays méditerranéens. Tous les sites se trouvant en Libye, dans l'État de Palestine et en République arabe syrienne sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.	

20. Déchets générés et traités par type de déchets et type de traitement	En 2016, la situation globale est mitigée : production élevée de déchets au nord, part importante de déchets alimentaires au sud et faible taux de recyclage au niveau régional. La quantité totale de déchets urbains solides est légèrement supérieure à 183 millions de tonnes, soit une moyenne de 370 kilogrammes par habitant et par an (environ 1 kg/habitant/jour).	
21. Émissions de gaz à effet de serre (compte tenu du PIB)	Les émissions de CO <sub>2</sub> provenant des combustibles fossiles continuent d'augmenter dans la plupart des pays méditerranéens. Entre 2000 et 2016, l'augmentation des émissions de CO <sub>2</sub> a dépassé les objectifs nationaux dans la plupart des pays. Entre 2000 et 2016, les émissions de CO <sub>2</sub> par l'énergie ont diminué en Espagne, en Italie, en France, en Slovénie, en Croatie, en Grèce, au Liban, en Israël, en Libye, à Malte et en République arabe syrienne, et ont augmenté au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Égypte, dans l'État de Palestine, en Turquie, en Albanie, au Monténégro et en Bosnie-Herzégovine.	
22. Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)] (indicateur ODD 7.3.1) ; part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (indicateur ODD 7.2.1)	Dans les pays méditerranéens, l'intensité énergétique et la part de l'énergie renouvelable s'améliorent à des rythmes différents. En 2017, l'intensité énergétique moyenne des pays méditerranéens [3,8 mégajoules (MJ) par PIB en USD constant, parité de pouvoir d'achat (PPA) de 2011] était inférieure à la moyenne européenne (4,39 MJ) et à la moyenne mondiale (5,01 MJ). L'intensité énergétique est supérieure à 4 MJ en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et en Slovénie, tandis qu'elle est inférieure à 1,7 MJ à Malte. Dans les pays méditerranéens, la part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie est très variable, allant de 0,14 % en Algérie à 38 % au Monténégro. En Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Slovénie, cette part se situe entre 18 % et 38 %, tandis qu'elle est faible dans les pays du sud de la Méditerranée, notamment dans les pays producteurs de pétrole et de gaz.	
23. Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB (indicateur ODD 12.2.2)	Malgré les différences sur le plan de leur consommation matérielle nationale, les pays méditerranéens entament un « découplage relatif » de leur croissance économique. Au cours de la période 2000-2017, l'économie méditerranéenne est parvenue à un « découplage relatif » entre la croissance économique et l'utilisation des ressources (combustibles fossiles, minerais métalliques, minéraux industriels et de construction, biomasse) : le revenu ou le PIB de la plupart des pays méditerranéens a augmenté plus rapidement que la quantité des matières utilisées dans les pays méditerranéens.	
24. Nombre de stratégies nationales de développement durable adoptées ou mises à jour (et nombre de mises à jour depuis leur première publication)	La plupart des pays méditerranéens disposent de stratégies nationales en faveur de l'économie verte ou du développement durable. Tous les pays ont présenté leur examen national volontaire des ODD lors du Forum politique de haut niveau.	

25. Proportion de crédits bancaires alloués au secteur privé – Existence de systèmes de financement alternatifs utilisant le crédit bancaire	Le crédit intérieur alloué au secteur privé, en % du PIB, est variable dans le temps et d'un pays à l'autre, sans qu'aucune tendance ne se dégage. Dans la région méditerranéenne, la part du crédit intérieur allouée au secteur privé en 2019 et son évolution dans le temps varient selon les pays, allant de 24 % en Égypte à 107 % en France et jusqu'à environ 114 % à Chypre.	
26. Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB (indicateur ODD 9.5.1)	Depuis le début du XXI <sup>e</sup> siècle, le montant des dépenses publiques nationales en matière de recherche et de développement, exprimé en % du PIB, est en augmentation dans la plupart des pays méditerranéens. En 2018, les pays méditerranéens ont consacré en moyenne 1,3 % de leur PIB à la recherche et au développement et ces dépenses sont en augmentation. Dans les pays de l'UE-27, les dépenses sont stabilisées autour de 2,1 % du PIB.	
27. Nombre de pays qui ont mis en place des mécanismes clairs pour assurer la participation du public et garantir l'accès du public à l'information environnementale	En Méditerranée, en matière d'adoption et de mise en œuvre de dispositions pour l'accès du public à l'information, la situation est hétérogène. Seules quelques données sont disponibles pour les pays du sud de la Méditerranée. Entre 2001 et 2007, huit pays du nord de la Méditerranée ont ratifié la Convention d'Aarhus.	
28. Nombre de pays qui ont mis en place des stratégies nationales/plans d'action nationaux sur l'éducation au développement durable	La Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable (SMEDD) et le plan d'action qui s'y rapporte ont été approuvés en 2014. L'objectif général est d'encourager les pays à développer l'éducation au développement durable (EDD) et à l'intégrer dans l'éducation formelle, non formelle et informelle. En juin 2019, 15 pays méditerranéens (68 %) disposent d'un cadre juridique relatif à l'EDD.	

## II. Ce que le rapport sur les Objectifs de développement durable nous apprend sur les questions marines et côtières dans la région méditerranéenne

6. Le rapport de 2019 des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable<sup>1</sup> fournit un aperçu des progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre des 17 objectifs que les États membres des Nations Unies, y compris les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, ont décidé d'atteindre d'ici à 2030. Dans ce rapport, il est indiqué ceci : « [l]es pays mènent des actions concrètes pour protéger notre planète : les zones marines protégées ont doublé depuis 2010 ; les pays travaillent de concert pour régler le problème de la pêche illégale ; et 186 parties ont ratifié l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et presque toutes ont communiqué leurs premières contributions déterminées au niveau national ». En dépit de ces progrès, le rapport présente des faits qui donnent à réfléchir sur les difficultés à venir : « les niveaux des mers s'élèvent ; l'acidification des océans s'accélère ; les quatre dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées ; un million d'espèces végétales et animales sont menacées d'extinction ; et la dégradation des terres continue de progresser. [Le monde progresse] trop lentement pour enrayer les souffrances humaines et créer des opportunités pour tous. [...] Il ressort clairement qu'il faut réagir d'une manière plus approfondie, rapide et ambitieuse afin de provoquer une transformation nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030 ».

<sup>1</sup> <https://unstats.un.org/sdgs>



7. Le rapport de 2019 sur les Objectifs de développement durable contient une série de messages clés relatifs à l'ODD 14 « Vie aquatique » qui sont pertinents pour les travaux du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone et qui convergent avec plusieurs priorités énoncées par la CMDD, comme l'illustre le tableau suivant.

Messages clés (rapport de 2019 sur les ODD)	Contexte dans la région méditerranéenne (d'après le rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED) de 2020 et le Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée (2017 MED QSR))
<p><b>La pollution d'origine tellurique et les débris marins menacent les habitats côtiers, mais il est possible d'améliorer la qualité de l'eau.</b></p>	<p><b>Les nutriments, les métaux lourds, les polluants organiques persistants (POP), les pesticides, les hydrocarbures et les déchets marins sont les principaux polluants de la mer Méditerranée.</b>  Les plastiques constituent entre 95 % et 100 % du total des déchets marins flottants et plus de 50 % des déchets des fonds marins. Le Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée (2013) prévoit un ensemble de mesures politiques, juridiques, institutionnelles, réglementaires, économiques et techniques, portant sur différents aspects de la prévention et de la gestion des déchets marins provenant de sources situées à terre et en mer. Une plateforme de coopération régionale sur les déchets marins mise en place en 2016 favorise l'échange de bonnes pratiques et le partage d'informations.</p>
<p><b>L'étendue des aires marines protégées a doublé depuis 2010, mais il faut faire davantage pour préserver les zones essentielles pour la biodiversité.</b></p>	<p><b>Dans la région méditerranéenne, la mise en place d'un réseau d'aires marines protégées (AMP) cohérent, représentatif et bien géré constitue une priorité, mais les financements permanents destinés à couvrir les coûts de fonctionnement liés aux AMP font cruellement défaut.</b>  À ce jour, plus de 8,9 % de la mer Méditerranée sont couverts par environ 1 200 AMP et autres mesures efficaces de conservation axées sur des zones. Toutefois, les plans de gestion sont dûment mis en œuvre dans seulement 10 % des aires marines faisant l'objet de mesures de conservation, en raison de ressources financières et de capacités techniques insuffisantes, ainsi que de lacunes juridiques et politiques.</p>
<p><b>La diminution des stocks de poissons semble s'être stabilisée. Ces stocks ont maintenant besoin d'être reconstitués, en particulier dans les régions les plus appauvries.</b></p>	<p><b>78 % des stocks de poissons de la Méditerranée et de la mer Noire font l'objet d'une exploitation à des niveaux non biologiquement viables (FAO, 2018).</b></p>

<p><b>Messages clés (rapport de 2019 sur les ODD)</b></p>	<p><b>Contexte dans la région méditerranéenne (d'après le rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED) de 2020 et le Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée (2017 MED QSR))</b></p>
<p><b>Les États ont pris des mesures importantes pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée</b></p>	<p><b>La pêche illicite, non déclarée et non réglementée reste l'une des plus sérieuses menaces pour les écosystèmes marins.</b> Les pêcheries de petite taille dans les pays en développement sont particulièrement vulnérables. L'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État portuaire, premier accord international contraignant développé spécialement pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, est entré en vigueur en juin 2016. En mars 2019, il comptait 59 États parties (dont cinq sont des parties contractantes à la Convention de Barcelone) et une organisation membre, l'Union européenne.</p>
<p><b>La plupart des pays disposent de cadres d'action pour résoudre les besoins des pêches artisanales ; la prochaine étape essentielle est leur mise en œuvre</b></p>	<p><b>Dans la région méditerranéenne, la pêche joue un rôle socio-économique important en matière de production alimentaire</b> (850 000 tonnes de poissons débarqués en 2016), <b>de revenu</b> (environ 2,44 milliards d'USD par an) et <b>d'emploi</b> (plus de 227 000 emplois directs à bord des navires de pêche, sans compter les possibilités d'emplois indirects pour la transformation du poisson). Le Plan d'action régional pour la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire a été adopté en 2018 sous l'égide de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (FAO-CGPM).</p>
<p><b>L'augmentation de l'acidification menace la vie marine et entrave le rôle des océans dans l'atténuation des changements climatiques</b></p>	<p><b>La mer Méditerranée présente des taux d'acidification comparables aux moyennes mondiales.</b> L'absorption de CO<sub>2</sub> par la mer provoque une acidification des océans à un rythme sans précédent de - 0,018 à - 0,028 unités de pH par décennie. Cela entraîne d'importantes conséquences prévues pour les organismes calcifiants et des répercussions sur la biodiversité marine et sur l'aquaculture.</p>

### III. Principales réalisations en 2020-2021

#### *Amélioration du tableau de bord méditerranéen de la durabilité*

8. Conformément à la Décision IG.24/3, en vue de la réunion des Points focaux du Plan Bleu et de la 19<sup>e</sup> Réunion de la CMDD, le Plan Bleu a présenté une version actualisée du tableau de bord méditerranéen de la durabilité<sup>2</sup> (voir le document UNEP/MED WG.493/Inf.3), comprenant des indicateurs calculés et de nouvelles fiches d'information.

9. Le tableau de bord comprend également des indicateurs de consommation et de production durables (CPD) résultant de la mise à jour entreprise par le CAR/CPD et basés sur les indicateurs de CPD dont la COP 20 s'est félicitée et a pris acte. L'intégration des indicateurs de CPD renforce le tableau de bord pour ce qui est des questions relatives à l'économie verte, à l'économie bleue et à l'économie circulaire (Objectif 5 de la SMDD).

10. Faisant suite aux recommandations du Comité de pilotage de la CMDD réuni en décembre 2020, le Plan Bleu a évalué les options concernant les méthodes à suivre et les compétences connexes à mobiliser pour déterminer ou définir les indicateurs juridiques relatifs aux réglementations environnementales, de façon à mieux couvrir l'Objectif 6 « Gouvernance » de la SMDD, l'ODD 14 « Vie aquatique » et l'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs ». Il s'agit de commencer le travail méthodologique dans des sites pilotes dans le cadre de cet exercice biennal, de sorte que d'éventuels futurs ajustements du tableau de bord méditerranéen de la durabilité puissent être proposés afin de tenir compte de ces nouveaux indicateurs. Le Plan Bleu a reporté l'élaboration d'indicateurs permettant de suivre les répercussions de la crise de la COVID-19 en Méditerranée, notamment sur les relations entre l'état de l'environnement, la santé humaine et celle des écosystèmes, car il se peut que des données significatives et certifiées ne soient pas encore disponibles.

#### *Préparation des contributions au Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (2023 MED GSR)*

11. Avec l'appui d'un spécialiste SIG, le Plan Bleu a conçu une série de neuf cartes thématiques pour illustrer les relations entre l'état de l'environnement et les activités humaines<sup>3</sup>. Ces cartes couvrent les sujets suivants :

- effets de la navigation de plaisance sur les habitats côtiers, en particulier sur les herbiers de Posidonie (*Posidonia oceanica*) ;
- localisation des points de rejet/déversement en mer (stations d'épuration, industries, etc.) et des zones de pêche ;
- incidence de la prospection de produits fossiles et du forage au large sur les zones marines d'intérêt biologique ;
- incidence de la production d'énergie renouvelable en mer (énergie éolienne) sur les couloirs de migration (oiseaux) ;
- qualité des eaux de surface et des écosystèmes côtiers et grandes villes côtières.

---

<sup>2</sup> [https://www.obs.planbleu.org/wp-content/uploads/2021/03/SMDD\\_Dashboard\\_Version\\_Mars\\_2021.pdf](https://www.obs.planbleu.org/wp-content/uploads/2021/03/SMDD_Dashboard_Version_Mars_2021.pdf)

<sup>3</sup> <https://www.obs.planbleu.org/cartes/>

### ***Refonte du site Internet de l'Observatoire régional***

12. Le site Internet de l'Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement durable<sup>4</sup> a fait l'objet d'une refonte en janvier 2021, en anglais et en français. Le site Internet permet d'accéder à des pages Internet spécialement consacrées au suivi de la mise en œuvre de la SMDD et du Plan d'action régional CPD, ainsi qu'à des publications spécifiques, à des cartes thématiques et aux nouvelles fiches d'information sur les indicateurs.

13. Des fonctionnalités avancées aux fins du partage d'informations sur l'environnement sont actuellement mises à disposition par le GRID-Genève du PNUE dans le cadre de la « Salle de situation de l'environnement mondial »<sup>5</sup> (*World Environment Situation Room – WESR*). Le Plan Bleu élabore un projet pilote visant à assurer la migration du tableau de bord méditerranéen de la durabilité et des données connexes gérées par le Plan Bleu, ainsi que des ensembles de données provenant de projets antérieurs (par exemple MEDICIP, la Plateforme méditerranéenne intégrée d'information sur le climat) vers l'environnement MapX de la WESR, et à mettre en place des liens avec des bases de données externes. D'autres évolutions sont envisagées jusqu'en décembre 2021 dans le cadre de ce projet pilote.

14. Le projet pilote élaboré par le Plan Bleu en vue d'améliorer l'Observatoire régional vise à favoriser le partage des données, à partir d'une plateforme commune hébergée par le PNUE permettant de faciliter l'agrégation et l'analyse des données pour étayer les études régionales destinées à cerner la dynamique des interactions entre environnement et développement, et d'améliorer l'accès de toutes les parties prenantes aux données et aux informations sur l'environnement, dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de la SMDD.

### ***Renforcement des réseaux d'observation régionaux***

15. Le Plan Bleu a dressé un « état des lieux » des capacités nationales en matière d'observatoires et de programmes de surveillance de l'environnement. Les difficultés liées à la collecte et au traitement des données, ainsi qu'à leur partage dans le cadre des systèmes d'observation existants aux niveaux méditerranéen et national, ont été mises en évidence. Le rapport technique<sup>6</sup> comprend 22 fiches d'information (une par Partie contractante). Il a été transmis aux Points focaux du Plan Bleu pour examen et des observations ont été formulées par huit pays. Un rapport de synthèse<sup>7</sup> est également disponible.

---

<sup>4</sup> <https://planbleu.org/wp-content/uploads/2021/04/Synthese-FR.pdf>

<sup>5</sup> La mise en place de la WESR est coordonnée par le GRID-Genève du PNUE, en tant que future plateforme en ligne de données et de connaissances du PNUE. Elle permettra aux utilisateurs d'accéder aux données, aux informations et aux supports de connaissance concernant l'état de l'environnement à l'échelon mondial, de les visualiser, de les consulter, de les mettre en rapport et de les télécharger, et ce quasiment en temps réel. MapX (\*) est la composante cartographique de la WESR. Il s'agit d'une plateforme géospatiale ouverte qui vise à gérer, à analyser et à visualiser des données sur les ressources naturelles et sur l'environnement, avec la possibilité d'utiliser les outils en ligne les plus récents pour la visualisation cartographique, l'affichage d'informations sur l'environnement, le téléchargement de données, ainsi que la rédaction et la révision interactives de rapports. Développée depuis 2015 en partenariat avec le PNUE au moyen de technologies libres compatibles avec les normes géospatiales internationales (par exemple, OGC, ISO), la plateforme MapX est axée sur les besoins spécifiques des parties prenantes dans le cadre de divers projets et dans divers sites. (\*) MapX est la plateforme qui héberge les données relatives aux différents thèmes de la WESR : climat, risques, biodiversité, etc. À ce jour, le développement des services interactifs s'appuie sur des logiciels et des techniques libres et gratuits. MapX est une plateforme en ligne libre et neutre, hébergée par la Division scientifique du PNUE et développée par le GRID-Genève du PNUE, sous l'égide de la WESR. Voir : <https://wesr.unep.org/>

<sup>6</sup> [https://planbleu.org/wp-content/uploads/2021/04/TECHNICAL-REPORT\\_Littocean.pdf](https://planbleu.org/wp-content/uploads/2021/04/TECHNICAL-REPORT_Littocean.pdf)

<sup>7</sup> <https://planbleu.org/wp-content/uploads/2021/04/Synthese-FR.pdf>

16. Le Plan Bleu a établi des contacts préliminaires avec les centres nationaux de recherche scientifique français et libanais et avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD) français en vue de l'initiative bilatérale O'LiFE, observatoire libano-français de l'environnement axé sur les risques et sur la vulnérabilité des sociétés et des écosystèmes méditerranéens. O'LiFE et le Plan Bleu élaborent actuellement une note conceptuelle afin de mettre en évidence les activités envisageables et les possibilités de collaboration.

17. Le Plan Bleu a mis en relation l'étude de prospective MED 2050 et le tableau de bord méditerranéen de la durabilité, en établissant des liens entre les 28 fiches d'information des indicateurs et les 38 fiches MED 2050 sur les variables. L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a proposé de partager son expérience et ses capacités, sur la base de ses travaux en cours concernant le rapport de suivi des ODD au niveau de l'UE et l'ensemble d'indicateurs 2021 s'y rapportant.

#### **IV. Perspectives pour le tableau de bord méditerranéen de la durabilité – Activités pour 2022-2023 : propositions**

18. Dans le cadre du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, le Plan Bleu joue un rôle déterminant pour accompagner les pays méditerranéens dans la mise en place d'observatoires nationaux de l'environnement et du développement. En vue d'initier un réseau méditerranéen d'observatoires et de centres de surveillance aux niveaux régional et national, ainsi que de collecter et d'intégrer les données, informations et indicateurs nationaux, le Plan Bleu prévoit de renforcer le tableau de bord méditerranéen de la durabilité pour aboutir à un Observatoire régional de l'environnement et du développement qui soit fiable et à jour. Cela favorisera également le calcul d'un ensemble d'indicateurs et la réalisation des études d'évaluation régionales, telles que les rapports sur l'état de l'environnement et du développement, les rapports sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR) et les études de prospective, ainsi que les analyses socio-économiques et les rapports régionaux sur les changements climatiques.

19. Un tel observatoire régional et son réseau de partenaires nécessitent une coordination pour gérer et tenir à jour le contenu de la base de données, communiquer sur celle-ci et susciter l'intérêt, ainsi que pour comparer et intégrer diverses données obtenues au moyen de méthodes différentes. L'Observatoire régional permettra donc de partager les données et d'indiquer leurs sources (avec mention des données nationales officielles), en certifiant leur validité et en précisant les métadonnées qui y sont associées, de façon à ce que les utilisateurs de données sachent à quoi s'en tenir sans ambiguïté. En outre, cela devrait permettre de renforcer les capacités des pays en matière d'établissement de rapports sur l'environnement.

20. La refonte de l'Observatoire tirerait parti des technologies les plus récentes pour la cartographie et les représentations dynamiques des informations sur l'environnement, ainsi que pour l'accès à distance aux données, ce qui permettrait de mieux répondre aux besoins des parties contractantes en matière de suivi des progrès accomplis dans la réalisation de la SMDD et des ODD.

21. Pour l'exercice biennal 2022-2023, le Plan Bleu propose de poursuivre sa mission d'information sur la mise en œuvre de la SMDD au moyen du tableau de bord méditerranéen de la durabilité, tout en exploitant pleinement les possibilités offertes par la collaboration avec le GRID-Genève du PNUE et les fonctionnalités offertes par le WESR (visualisation cartographique, affichage d'informations sur l'environnement, téléchargement de données et rédaction et révision interactives de rapports) pour mieux accompagner les Parties contractantes et pour enrichir l'Observatoire.

22. La migration des indicateurs de la SMDD vers MapX permettrait d'assurer 1) une gestion et un suivi efficaces des indicateurs de la SMDD ; 2) un niveau élevé de partage des informations sur l'environnement ; 3) une importante couverture complémentaire avec un accès facile à de nouvelles données provenant d'autres fournisseurs pour l'Observatoire régional du Plan Bleu.

23. Dans le cadre de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2022-2027 du PNUE/PAM, le programme 6 « Ensemble pour une vision commune de la mer et du littoral méditerranéens », son résultat 6.1 « L'observation de l'environnement et du développement et le suivi de l'IMAP permettent de disposer de données actualisées et dont la qualité est assurée pour appuyer la prise de décision des parties contractantes et l'évaluation du bon état écologique » et l'activité 1 « Renforcement du cadre de suivi pour la SMDD et de l'Observatoire régional de l'environnement et du développement », le Plan Bleu propose les deux activités complémentaires suivantes.

- *Activité 1 – Réalisation attendue 1 : signature d'un accord-cadre avec la Division scientifique du PNUE et/ou le GRID-Genève du PNUE ; réalisation attendue 2 : élaboration de l'Observatoire de l'environnement et du développement du PAM, basé sur des outils et technologies de pointe et sur une plateforme de partage de données en libre accès. Le but de ces deux réalisations est d'établir une collaboration à long terme entre le PNUE/PAM (avec un rôle clairement défini pour le Plan Bleu) et le GRID-Genève du PNUE aux fins de l'hébergement du tableau de bord méditerranéen de la durabilité et des données de l'Observatoire régional sur la plateforme de la WESR, de leur mise à jour et de leur enrichissement progressif, sous la direction de la CMDD. La réalisation attendue 3 : quatre accords avec des partenaires nationaux ou régionaux pour la mise à disposition de leurs données par l'intermédiaire de la plateforme commune, qui vise à établir les premiers accords en vue de constituer l'Observatoire en réseau, répondra au mieux aux besoins des parties contractantes.*
- *Activité 2 – Soutenir et renforcer les réseaux et les capacités d'observation nationaux et infranationaux existants. Dans la continuité du premier atelier de formation prévu à l'automne 2021, le Plan Bleu propose d'organiser des ateliers infrarégionaux, afin de renforcer les capacités d'observation aux niveaux national et local et de mettre à profit les retours d'information et l'expérience des observatoires locaux et nationaux pour poursuivre l'enrichissement de l'observatoire en réseau. Sur la base du volontariat des Parties contractantes et de leurs institutions, une aide technique et méthodologique spécifique pourrait être apportée au niveau national ou local. L'objectif à long terme serait de mettre en place un système d'observation et d'information coordonné au niveau régional, en renforçant les réseaux entre les agences nationales pour l'environnement, les instituts nationaux de statistique, les observatoires nationaux, etc.*

## **V. Questions à examiner dans le cadre de la 19<sup>e</sup> Réunion de la CMDD**

24. Dans le cadre de sa 19<sup>e</sup> réunion, la CMDD est invitée à examiner et à commenter les travaux entrepris par le Plan Bleu et les perspectives (propositions) de renforcement du tableau de bord méditerranéen de la durabilité et de l'Observatoire régional de l'environnement et du développement, afin de transmettre ses conclusions et recommandations aux Points focaux du PNUE/PAM et à la COP 22.

25. Sont attendus en particulier les commentaires et avis de la CMDD sur la proposition du Plan Bleu de servir de clé de voûte aux activités pour ce qui est 1) d'animer un réseau de centres de surveillance et de systèmes d'observation régionaux et nationaux (par exemple en renforçant les réseaux d'agences nationales pour l'environnement, d'observatoires nationaux de l'environnement et d'instituts nationaux de statistique) et 2) de fournir aux Parties contractantes une aide technique et méthodologique durable aux fins du renforcement des capacités nationales en matière de système d'observation et d'information concernant l'environnement et le développement durable. Dans cette optique, il serait nécessaire de disposer d'un solide mécanisme de coordination régionale, associé à des fonds structurels (et non un simple dispositif de type « push and go » à l'occasion de projets). L'engagement des points de contact ou points focaux nationaux des institutions concernées constituera une autre condition préalable.

26. Il est constamment nécessaire de renforcer la coopération interinstitutionnelle entre les agences des Nations Unies, mais aussi avec les ministères et organismes nationaux, aux fins de l'harmonisation des données, du partage des connaissances et de l'échange des pratiques. Il importe de renforcer la coopération avec les pays et de leur apporter un appui permanent à travers une aide technique et méthodologique vigoureuse, de façon à pouvoir mesurer les progrès accomplis en matière de développement durable et fournir les données et informations requises dans le cadre de l'établissement des rapports pour les conventions internationales. En outre, cela permettra de faciliter l'élaboration collective d'études socio-économiques et d'études d'évaluation par l'établissement de corrélations entre les différents axes de travail aux niveaux régional et national sur les ODD, la SMDD et les stratégies nationales de développement durable (SNDD).

---